

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

ARRÊTÉ N° 8 / 2015

**Objet** : arrêté portant habilitation de monsieur Grégory MARQUÈS

Le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération du conseil communautaire N° 13 / 13 - 2003 du 6 janvier 2003 définissant l'intérêt communautaire,

VU la délibération du conseil communautaire N° 3 - 66 / 2014 du 15 avril 2014 donnant délégation de pouvoirs à monsieur le président,

VU l'arrêté du 28 juillet 2010 portant recrutement de monsieur Grégory Marquès en qualité d'adjoint technique territorial, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010,

VU le code général des collectivités territoriales, article L.1321-2,

VU le code de la voirie routière, articles L.141-12, L.116-1 à L.116-8, R.116-1 et R.116-2,

VU le règlement communautaire de voirie du 2 juillet 2013,

ATTENDU que l'intéressé est chargé de faire appliquer la législation en matière d'atteintes à la conservation du domaine public routier communautaire,

CONSIDÉRANT qu'il convient donc de demander l'assermentation de l'intéressé auprès du tribunal de grande instance d'Albi,

**ARRÊTE**

**Article 1** : Monsieur Grégory Marquès, né le 6 mars 1984 à Albi, directeur du service gestion du domaine public, est habilité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, à relever les infractions au code de la voirie routière et au règlement communautaire de voirie.

Son assermentation article L.116-2 du code de la voirie routière lui permettra de rechercher et de constater les infractions :

- aux dispositions visées à l'article R.116-2 du même code,
- au règlement communautaire de voirie du 2 juillet 2013,

**Article 2** : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 3** : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à monsieur le préfet du Tarn.

Saint-Juéry, le 9 mars 2015

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE